

▶ TRAVAIL EN HAUTEUR

TRAVAIL SUR TOITURE PENTE FRAGILE

Art.R.4323-106 (Décret 2008-244) : l'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

Art. R.4323-61 (Décret 2008-244) : l'employeur précise dans une notice les points d'ancrage, les dispositifs d'amarrage et les modalités d'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

OBJECTIFS

- ✓ Savoir identifier et analyser les risques de chute de hauteur lors des interventions en toiture.
- ✓ Identifier les moyens d'accès et les précautions éventuelles à prendre lors de leur utilisation.
- ✓ Être capable d'utiliser ses EPI pour travailler en hauteur en sécurité, en fonction du type de toiture.
- ✓ Connaître la réglementation en vigueur.



CONNAISSANCES ACQUISES

- ✓ Sensibilisation aux risques de chute.
- ✓ Réglementation sur les travaux en hauteur : Décret 2008-244 et les différentes recommandations (CNAM, INRS...).
- ✓ Savoir analyser efficacement les situations de travail en hauteur.
- ✓ Savoir repérer les différentes zones de danger et quels moyens mettre en œuvre pour s'en protéger.
- ✓ Régler correctement son harnais et effectuer le bon positionnement des différents accessoires.
- ✓ Être capable de se sécuriser de façon optimale dans les différentes situations de travail sur toiture pente fragile.
- ✓ Savoir utiliser et contrôler correctement une ligne de vie fixe et provisoire.

Durée de base : de 1 à 1.5 jours.

Nombre maxi de stagiaires : 8.

Déroulement : 1/2 j. théorie et pratique.

Population concernée : salariés intervenant en hauteur.

Un support sera remis à chaque participant.